



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Sommaire

Edito	p. 1
Actus	p. 2
Commissions paritaires	p. 3
Actus départementales	p. 4
Modèle lettre parents	p. 5
Argumentaire grève	p. 6
Bulletin d'adhésion	p. 10
Actus	p. 12

Dispensé de timbrage **GAP C.T.C.**

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 09 novembre 2007

TOUS en grève !

20 novembre 2007

Manifestation départementale à GAP

Rassemblement à 10h00 devant le lycée Aristide Briand (Avenue du Com- mandant Dumont)

Toutes les modalités de grève et les argumentaires sur le site du SNUipp 05

Edito

Communiqué de presse des fédérations de l'éducation nationale

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT,
UNSA Éducation, SUD Éducation

Tous en grève le 20 novembre !

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11 200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'État » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent », en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

Paris, le 23 octobre 2007

Florimond, verdict le 21 décembre

Il y avait bien longtemps que les aixois n'avaient pas vu leurs boulevards bloqués tout un après-midi par une manifestation. C'est pourtant ce qui s'est produit lundi 22 octobre à l'occasion de l'audience au TGI de Florimond Guimard, professeur des écoles, militant syndical du SNUipp et du RESF, pour avoir empêché l'expulsion d'un père d'élève sans papier de son groupe scolaire. Florimond Guimard comparait pour violences volontaires avec arme par destination (il avait suivi le véhicule de police emmenant le père d'élève) et violence

en réunion (la participation à la manifestation à l'aéroport) ayant entraîné une ITT de moins de 1 jour (un policier s'étant fait mal au petit doigt avec une barrière) pouvant conduire à des peines allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. Un an après les faits, le réquisitoire du procureur a tenté de sauver la procédure judiciaire en demandant la requalification des infractions. Il a reconnu qu'on ne pouvait retenir la qualification de violences volontaires. Tout juste pouvait-on s'aventurer sur le terrain de la résistance, la rébellion et de demander une peine de 2 mois de prison avec sursis. L'avocate des policiers avait demandé 1000 euros

d'amende pour chaque agent. Les avocats de la défense de Florimond ont demandé la relaxe. Le verdict est mis en délibéré pour le vendredi 21 décembre à 14h.

Depuis midi, entre 3000 et 4000 manifestants se sont rassemblés dans les rues d'Aix, avec des délégations provenant de tout le pays et portant les couleurs d'une multitude d'organisations syndicales (FSU, CGT, CFDT, Solidaires), associatives (RESF, LDH) et politiques (PS, PCF, LCR, Verts, S). Après un rassemblement pique-nique avec prise de parole, la manifestation s'est déroulée jusqu'au TGI où elle a occupé le boulevard pour une veille citoyenne jusqu'à 20h.

PERMUTATIONS INTERDEPARTEMENTALES 2008

La Note de service est publiée dans un BO spécial le 8 novembre 2007.

Ce qui change :

Les participants aux permutations : la note de service intègre la réponse ministérielle qui nous avait été faite suite à notre demande (cf. circulaire CAPN 0371 du 27 avril 2007) : les collègues en congé parental peuvent permuter et poursuivre leur congé parental s'ils le souhaitent ; s'ils veulent être réintégrés dans le département d'accueil, ils font leur demande 2 mois avant ; idem pour les collègues en CLM, CLD ou disponibilité d'office, à la condition que le comité médical départemental du département d'origine donne un avis favorable à leur reprise de fonction.

Le CAPA-SH : la restriction qui imposait aux collègues nouvellement spécialisés de rester 3 années consécutives dans le département à l'issue du stage CAPA-SH disparaît, demande que nous formulions depuis longtemps.

Les dates de référence : suite à nos demandes fortes l'an passé, elles se calent sur l'année scolaire, soit le 1^{er} septembre ; ainsi, pour le calcul de la durée de séparation, l'année civile étant abandonnée, les collègues séparés depuis le 1^{er} septembre 2007 bénéficient donc de 50 points au titre de la durée de séparation, qui s'ajoutent aux 150 points relatif à la séparation.

L'avis de la CAPD sur les éléments de barème : plus aucune correction ne se fera au niveau du ministère ; les barèmes devront être communiqués pour vérification aux CAPD qui auront donc un rôle fondamental en la matière ; l'IA arrêtera de manière définitive ces barèmes après consultation de la CAPD ; aucun recours en la matière ne sera possible auprès du ministère. Cela correspond aux demandes répétées de consultation obligatoire des CAPD que nous avons formulées.

Les 500 points : sur cette question, nous n'avons pas été entendus ; le ministère persiste dans la modification majeure qu'il a apporté : seuls seront concernés les collègues relevant de l'obligation d'emploi conformément à la loi du 11 février 2005, ou dont le conjoint relève de l'obligation d'emploi ou dont un enfant a un handicap ou une maladie grave ; l'obligation d'emploi concerne :

- les collègues reconnus handicapés par la CDA (ou anciennement la COTOREP) ;
- les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant une incapacité d'au moins 10% et titulaires d'une rente d'invalidité ;
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité avec une réduction d'au moins 2/3 des capacités ;
- les anciens militaires ou assimilés titulaires d'une pension d'invalidité ;

les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité.

La CAPN est dessaisie de la question des 500 points ; il n'y aura donc plus de régulation centrale au sein d'un groupe de travail CAPN comme par le passé ; l'IA attribuera ou non les 500 points après avis de la CAPD et à partir de l'avis du médecin de prévention départemental.

Compte-rendu du CTPD et du CDEN - lundi 22 octobre 2007

Ordre du jour : bilan de rentrée premier et second degré.

Ces réunions étaient les premières placées sous l'égide du nouvel inspecteur d'académie.

Nous nous attacherons ici à faire un bref compte-rendu de la partie premier degré.

La population scolaire est quasiment stable (+ 31 élèves dans le privé, - 22 élèves dans le public soit 11 897 élèves dans le public et 994 dans le privé). Dans les autres départements de l'académie, la tendance est à la baisse.

Le nouvel IA a fait beaucoup de remarques sur le réseau scolaire départemental, sur la réussite des élèves aux examens (taux de réussite élevé dans le 05), sur les performances aux évaluations et sur le taux d'en-

cadrement.

Il a fait le constat que le taux d'encadrement était très favorable et que le nombre d'élèves par classe (surtout dans les villes) était exagérément bas. Ca promet.

Il a aussi fait le constat — que nous faisons depuis des années — (voir motion ci-dessous) que le nombre de postes de postes de titulaires remplaçants était insuffisant et que, du coup, on était obligé d'amputer la formation continue (comme si c'était une nouveauté, n'est-ce pas M. Amédéo ?). Le potentiel de remplacement est de 6,78 soit le 96ème rang au plan national sur 100 départements.

Tout cela, alors que nous avons un taux d'absence des enseignants très bas (5,73 % — 10ème rang au plan national).

En clair, peu d'absentéisme des enseignants haut-alpins (alors que M. Amédéo n'arrêtait pas de dire que les instits du département étaient toujours en maladie) et bon taux de

remplacements. Par contre, le taux d'efficacité de remplacement n'est pas bon du fait d'une part du nombre insuffisant de remplaçants et d'autre part d'un absentéisme plus important de ces personnels. Il faut peut-être s'interroger sur la difficulté de cette fonction.

Commentaire de l'IA : les enseignants haut-alpins sont en bonne santé !!!

Au total, les premiers contacts laissent apparaître que M. Barrière s'est vite attelé à la tâche, il connaît bien les dossiers mais ne fait évidemment pas la même analyse que nous en ce qui concerne les remèdes à apporter aux difficultés.

Il considère que le département est bien doté et pour pallier aux insuffisances du remplacement il laisse entendre que le vivier est important dans les écoles urbaines du département.

Nous aurons donc très vite l'occasion de confronter nos différences de point de vue.

Déclaration des élus de la FSU 05 au CTPD et au CDEN du 22/10/2007

Depuis plusieurs années, le SNUipp et la FSU s'élèvent contre les suppressions de postes qui conduisent à une dégradation des conditions de travail des élèves et de leurs enseignants.

Notre département subit bien évidemment les méfaits de cette politique;

A cela vient s'ajouter une succession de carte scolaire chaotique, sans ligne directrice, et qui sont, nous l'avons souvent dit, bien plus réalisées par les élus les plus influents que par l'inspection académique.

En particulier, cette incohérence nous a valu de voir supprimer un certain nombre de postes de titulaires remplaçants (ZIL et brigades), alors que les besoins ne cessaient d'augmenter.

Bref, nous subissons la double peine, celle de la politique nationale et celle de la politique départementale.

Sur le terrain, tous les acteurs ont dénoncé les risques encourus en terme de remplacements.

En effet, il ne fallait pas être un grand spécialiste pour s'attendre à des difficultés puisque déjà, les années précédentes de gros problèmes ont été constatés.

Avec la suppression de 5 postes de ZIL supplémentaires cette année, nous sommes d'ores et déjà « dans le rouge » avec l'augmentation du nombre de congés de maternité et de longue maladie.

Nous craignons qu'une fois de plus la formation continue en fasse les frais et que cela ne suffise pas pour faire face aux besoins..

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de ressasser les erreurs du passé mais d'œuvrer tous ensemble pour une politique ambitieuse d'éducation pour la jeunesse de ce pays à l'opposé de la politique menée actuellement, une politique exclusivement comptable où seul le mot d'économie fait figure de ligne directrice.

Bref, compte-rendu des réunions d'info syndicales...

Comme d'habitude, un grand nombre de collègues a participé à la campagne de RIS du SNUipp.(260 environ).

Il est difficile de tirer un bilan et des conclusions car les sujets abordés n'ont pas été les mêmes partout.

Cependant, on peut dire que les débats les plus vifs ont concerné l'action, en particulier avec la position du SNUipp sur la grève du 18 octobre.

L'analyse de la situation (attaques inédites et frontales contre tous les acquis sociaux, gouvernement autoritaire à la botte du MEDEF etc ...) est largement partagée. Tous ceux qui se sont exprimés vont dans le même sens.

Par contre, sur la stratégie à adopter face à ces attaques, les solutions divergent. Certains pensent qu'il fallait appeler à la grève en solidarité avec les cheminots, EDF et pour lancer l'action dans une période cruciale. Pour d'autres, au contraire ce n'était pas opportun car le risque était grand de noyer nos revendications dans l'appel pour défendre les régimes spéciaux.

Une chose est sûre: toutes ces attaques convergent pour briser les solidarités et le modèle social français qui est déjà bien mis à mal. La réaction doit être à la hauteur.

L'appel à une grève fonction publique pouvant déboucher sur de l'interpro semble faire consensus mais il est nécessaire de faire émerger nos spécificités.

D'où le souhait partagé de mieux faire comprendre aux parents les enjeux par des exemples concrets : suppression de postes = X élèves de plus dans les classes, réforme des retraites = des enseignants âgés dans les classes, baisse du pouvoir d'achat, = recherche de travail complémentaire et donc moins de temps disponible pour la classe,...est-ce cela que l'on veut pour les élèves ? La décision est prise d'élaborer un argumentaire en direction des parents avant la grève du 20 novembre. Le SNU est chargé de contacter les syndicats voire fédérations pour élaborer en commun cet argumentaire qui servira pour des réunions, des rencontres et pour un tract.

-Les rythmes scolaires: sans entrer dans le détail, il est proposé que dans le cas où la semaine de 4 jours serait mise en place, de donner mandat pour négocier que les 2 heures hebdomadaires à récupérer soit affectée pour le travail en équipe et pour la concertation.-

Autres points abordés:

- les EPEP et les dangers que cette « expérimentation » fait courir à l'École (les collègues sont invités à signer la pétition en ligne sur le site du SNU);

- le financement des écoles privées du département par le conseil général et le succès remporté par la FSU. Fallait-il malgré tout poursuivre l'action judiciaire ? La question a été posée;

- la syndicalisation et la nécessité de donner plus de moyens au syndicat dans une période où le syndicalisme constitue la seule opposition crédible et déterminée au pouvoir en place.

B. Hodoul

États généraux « Direction et fonctionnement de l'école »

Le SNUipp a organisé à Paris le 23 octobre les états généraux sur la direction et le fonctionnement de l'école. Régis Picod, Bernard Hodoul et Christophe Mathieu y ont participé.

Après la présentation par Gilles Moindrot de l'état des lieux dans les écoles, Claude Lelièvre, professeur d'histoire de l'éducation à l'Université Paris V, a fait un tour d'horizon du fonctionnement de l'école depuis Napoléon, rappelant la création du Conseil des maîtres en 1908...Il a aussi commenté le programme de l'UMP pour l'Éducation (le point de la carte scolaire comme méthode de changement pour une révolution tranquille, pour passer d'une gestion nationale à une gestion autonome, pour bouleverser le système scolaire).

Ensuite, Georges Fotinos, Inspecteur général de l'Éducation nationale a présenté son

étude « Le climat des écoles primaires » (livre distribué par la MGEN dans les écoles en 2006). L'intervention de Claudine Pailard, Présidente de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes) a provoqué de vives réactions lorsqu'elle s'est prononcée pour la mise en place des EPEP à titre expérimental pour réfléchir sur la politique éducative des collectivités territoriales.

Mais c'est surtout le débat et les échanges que l'assemblée attendait pour rappeler les revendications sur le temps de décharge nécessaire pour tous, une reconnaissance financière à la hauteur des tâches effectuées (de plus en plus importantes), la nécessité de définir les missions et les actions à mener. Directrices, directeurs et adjoints ont montré leur impatience à débattre, témoigner, interroger, réagir et exprimer les ressentis d'isolement, mais aussi la volonté de continuer à porter haut et fort la nécessité de reconnaissance en temps, en personnels, en revalorisation matérielle. La grève

administrative a été ressentie différemment : longue, mais efficace quand-même, puisque le MEN y a répondu en créant les décharges avec les PE2 (mesure bien insuffisante !). Des collègues ont insisté sur le fait que les retraits de salaire montrent que le mouvement gêne, et qu'il ne fallait pas en rester là. Le « statut » de directeur a été évoqué, mais la réalité de l'expérimentation des EPEP marque bien les limites d'un statut qui serait forcément hiérarchique.

Ce n'est pas en une journée que la question de la direction et du fonctionnement de l'école pouvait être réglée ! Un appel au ministre a été lancé à l'issue de ces états généraux.

Celui-ci rebondira avec la réflexion de la commission sur l'évolution du métier d'enseignant où la redéfinition des missions devra faire apparaître les revendications de la direction d'école.

Christophe MATHIEU

CONSEIL GENERAL : SUBVENTIONS AUX ECOLES PRIVEES, C'EST FINI !

La FSU05 se félicite de la décision prise par le Conseil Général de ne plus subventionner les écoles primaires privées du département, à compter du budget 2008, comme l'habitude en avait été prise depuis plusieurs décennies.

Bien que la Préfecture ait toujours donné sans sourciller le contrôle de légalité aux délibérations qui le prévoyaient, ce financement était illégal.

D'autre part, cela heurtait également le

principe de laïcité.

Dans le domaine de l'Éducation, comme dans tant d'autres, les deniers publics doivent être utilisés pour l'intérêt commun.

Si le Conseil Général souhaite consacrer un budget à des subventions aux écoles primaires, ce qui est extrêmement louable puisque aucune loi ne l'y oblige, qu'elles le soient à celles du Service Public d'Éducation. C'est le seul qui a pour mission d'accueillir tous les enfants quelques soient leurs origines ou les revenus de leurs parents.

Compte tenu de cette décision du conseil général, la FSU 05 a décidé d'interrompre le recours engagé auprès du tribunal admi-

nistratif de Marseille qui, de toute évidence, aurait constaté l'irrégularité des délibérations.

L'objectif de la FSU était uniquement de faire respecter la loi. Elle se félicite d'avoir largement contribué à mettre fin à cette situation inadmissible.

Au total, c'est donc une victoire pour tous ceux qui sont attachés à la laïcité et à la bonne administration de l'argent public, mais il ne s'agit pas de baisser la garde. La vigilance est de mise, tant les attaques, plus ou moins sourdes, contre le service public sont d'actualité et nombreuses.

Bailleul-Vautrin Magali

Logements... c'était en juillet 2007

Nous avons rencontré M. Daroux ainsi que Mme Pellerin, du service éducation de la ville de Gap, pour faire le point sur les logements de fonction.

Le système mis en place l'an dernier est maintenu :

- Les occupants à titre gratuit devenant PE ont la possibilité de rester pour une durée limitée (2 à 3 ans en moyenne, mais des critères sociaux ou familiaux peuvent rallonger ce temps), dans le logement avec un bail précaire et un loyer déterminé par les Domaines.
- Les occupants retraités devront libérer le logement.
- Il existe une possibilité pour des PE de demander ces logements et de les obtenir pour des raisons sociales (par exemple un divorce).

Ainsi, l'an dernier, un collègue « liste complémentaire », nouvellement nommé sur Gap et habitant sur Marseille a pu ainsi bénéficier

d'un de ces logements, avec notre appui.

Nous encourageons toutes les personnes qui souhaiteraient faire une demande de logement de ce type, à adresser leur lettre au Service Éducation de la ville de Gap, et à en envoyer un double au SNUipp.

M. Daroux confirme qu'il souhaite, comme le SNUipp, que ces logements soient occupés par des enseignants, même si exceptionnellement, des appartements ont été prêtés pour des situations d'urgence (problèmes dans certains HLM de Gap en 2006).

Il est possible que, dans le futur, les logements qui ne sont pas attenants aux écoles soient gérés (et donc attribués) par l'office HLM.

Nous avons également abordé diverses situations particulières de collègues enseignants à Gap.

R. Picod, G. Chevalier

Modèle de lettre aux parents

Comme cela a été demandé par les collègues lors des demi-journées d'information syndicale, nous avons invité les autres syndicats à élaborer un modèle de lettre à destination des parents. Nous avons essayé d'être concrets et d'apporter des éléments départementaux. Ce bulletin comprend également de nombreux éléments susceptibles d'alimenter votre information.

Pensez à plier et agraffer la lettre dans les cahiers de liaison des élèves pour la diffuser aux familles. Nous nous tenons à votre disposition pour toute difficulté rencontrée ou pour toute aide demandée. Vous pouvez retrouver ces modèles de lettre en fichier modifiable sur le site du SNUipp 05.

SNUipp-FSU

SGEN-CFDT

SUD-Education

SDEN-CGT

Lettre aux parents Pourquoi serons-nous en grève le 20 novembre ?

En 5 ans, la forte augmentation du nombre d'élèves en école primaire n'a pas été compensée par le peu de création de postes (1 enseignant pour 50 élèves supplémentaires en moyenne).

En ce qui concerne la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, les suppressions de postes conduisent à la fin de la scolarisation de cette catégorie d'élèves. Dans les Hautes-Alpes, ces 6 dernières années, leur taux de scolarisation est passé de 45 % à 10 %. Cette déscolarisation des enfants de 2 ans ne s'est pas accompagnée de la création d'un service public de la petite enfance : pas plus de places en crèche notamment et les familles doivent se débrouiller par leurs propres moyens à un coût de plus en plus élevé.

Le projet de budget 2008 va accroître cette tendance (- 11 200 postes dans l'éducation nationale).

Alors même que le taux d'absentéisme parmi les enseignants du premier degré du département est très faible, les suppressions de postes parmi les personnels remplaçants conduisent à la multiplication des classes sans enseignant en cas de maladie du titulaire.

Ces suppressions conduisent également à la disparition de la plupart des stages de formation.

Pour les élèves en situation de handicap, la loi du 11/02/2005, légitime au niveau de l'accueil de ces élèves, ne prévoit pas les moyens pour leur intégration dans les classes (ni en temps, ni en personnels statutaires formés, ni en formation des maîtres, ni en effectifs d'élèves). La question de la difficulté scolaire et de l'adaptation scolaire a complètement été mise de côté.

Contrairement aux idées reçues :

- Les personnels ne sont pas payés quand il font grève.
- Avec - 2,3% pour les professeurs du secondaire et - 2,4% pour ceux du primaire, les enseignants sont les champions des pertes de salaire dans la Fonction Publique selon l'INSEE (évolution du salaire net moyen en euros constants de 2004 à 2005.)
- Les pertes de pouvoir d'achat sont estimées à - 20 % depuis 1983 . Aujourd'hui, un professeur des écoles débutant (BAC + 5) gagne à peine 1,2 fois le SMIC.
- Le coût d'un élève primaire est en moyenne de 4 760 € et celui d'un élève maternelle de 4 680 € (année 2005). Ce qui place la France en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE derrière les États Unis, l'Italie, la Suède, le Japon et le Royaume Uni. Rappelons que la France se situe autour du dixième rang mondial au niveau de son PIB sur 164 pays classés et donc parmi les pays les plus riches.

De nombreux projets et/ou expérimentations nous inquiètent au plus haut point :

- sélection à l'entrée au collège (la fin du collège unique, les bourses au « mérite ») ;
- la mise en concurrence des écoles, les inégalités de moyens entre les écoles (création des EPEP* par exemple) ;
- précarisation des métiers de l'enseignement (EVS*, AVS*, personnel de statut privé dans la fonction publique...);
- prise en charge à l'extérieur de l'école des missions relevant de l'école : soutien scolaire, temps péri-scolaire, élèves en difficulté... ;
- stigmatisation de certains élèves (base élève, PPRE*, socle commun...).

Au delà de notre pouvoir d'achat et de notre statut, tous ces éléments montrent que, dans l'action, nous défendons un service public d'éducation de qualité pour nos élèves.

Nous vous appelons à nous soutenir et à participer aux manifestations dès le 20 novembre.

* EPEP : Établissements Publics d'Enseignement Primaire / EVS : Emploi de Vie Scolaire / AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire / PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Éducative).

tous en grève le 20 novembre !

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11 200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'État » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. **Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.**

Investir dans le service public d'éducation, il n'y a rien de plus utile

Comment transformer l'école sans lui en donner les moyens ?

Les 11 200 emplois supprimés dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir !), s'ajoutant aux milliers des années précédentes, annoncent encore plus de précarité, de difficultés,

pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable.

L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux. Aujourd'hui, le gouvernement fait des économies dont nous faisons tous les frais. Dans le 1er degré, Il n'est pas acceptable qu'en situation de baisse démographique, les emplois baissent plus que proportionnellement et qu'en situation de croissance démographique, les emplois créés soient largement insuffisants. L'analyse des tissus scolaires

ne se fonde pas sur les besoins mais sur des considérations de restriction budgétaire.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle se jouent dès la maternelle. Il nécessite des classes moins chargées, la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations garantissant l'accès de tous aux savoirs, à la culture, des moyens permettant un accompagnement éducatif égal sur le territoire, une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour permettre la réussite de tous les élèves.

Les suppressions massives de postes annoncées par le gouvernement (11 200 non-renouvellements des départs à la retraite), c'est encore moins de classes, moins d'aide aux élèves en difficulté; c'est

aller vers une offre éducative minimale et minimaliste.

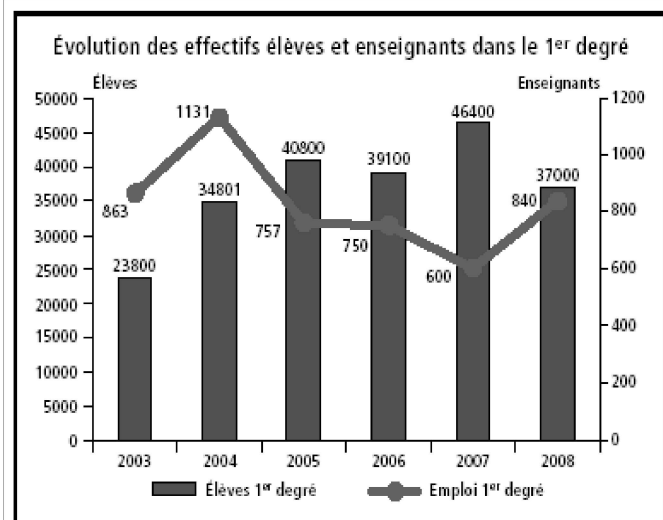
Les dégradations s'accroissent, avec des conséquences pour tous les élèves

- Classes de plus en plus chargées,
- Baisse importante de la scolarisation des 2/3 ans en maternelle
- Remplacements de moins en moins assurés.
- Réduction des options dans les collèges

Dans les écoles maternelles et élémentaires, En cinq ans, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves supplémentaires, soit en moyenne seulement 1 création pour 45 élèves !

En cinq ans, chute à 23 % seulement du taux de scolarisation des deux/trois ans.

Malgré la réaffirmation des politiques éducatives telles que "l'Égalité des chances" ou " ambition réussite", ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'École. Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, affaiblit le service public et pèse sur l'ambition de la réussite de tous les élèves.



Chômage, précarité... c'est ça l'avenir ?

Moins de postes aux concours de recrutement, cela contribue à assombrir l'avenir de nombreux étudiants. Des milliers d'emplois supprimés, cela signifie aussi des milliers de personnels non titulaires au chômage et toujours plus de précarité avec des recrutements de vacataires, de contractuels ou d'emplois " aidés " (EVS) à durée de plus en plus courte.

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent

Les enseignants réclament, pour l'Éducation nationale, l'affirmation d'une politique éducative ambitieuse, et ce dès la maternelle, car aujourd'hui, l'objectif de réussite de tous les élèves est compromis par un ensemble de mesures qui justifient la mobilisation.

Urgence : du temps pour les équipes

La complexité des tâches, l'obligation de répondre à des besoins nouveaux augmente la nécessité de temps de concertation et de réunions diverses: assurer le suivi des élèves, se former, accéder aux travaux de la recherche, concevoir la classe, travailler en équipe, ...C'est une décision unilatérale du Ministre : pour le SNUipp, les 2 heures hebdomadaires dégagées devraient être du temps consacré à la concertation entre les maîtres et le suivi des élèves...

En effet, qui pourrait croire que l'allongement d'une demi-heure de la journée de classe ou la classe le mercredi matin pour les élèves en difficulté ne serait pas vécu comme une punition ou une stigmatisation ? Ne serait-ce pas, aussi, les priver insidieusement d'activités sportives et culturelles d'après la classe? Comment ne pas s'interroger sur l'organisation nécessairement différenciée du ramassage scolaire en zone rurale ? Comment ne pas s'interroger sur la disparité de la prise en charge des élèves en difficulté entre les ZEP et les centres-ville ?

Ce temps dégagé doit être utilisé pour mieux assurer les missions de service public. S'il faut diminuer les heures d'enseignement, les 24 heures peuvent gagner en efficacité si l'on donne aux enseignants plus de temps de concertation.

Quel accompagnement éducatif ?

Les municipalités assument des dispositifs d'ouverture sportive et culturelles, c'est-à-dire à dimension éducative, hors temps scolaire. Mais la circulaire de juillet 2007 sur les études surveillées ou dirigées peut générer des dérives. Ainsi, "pour approfondir le travail de classe ou réaliser les de-

voirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. [Les élèves] peuvent aussi bénéficier de moments d'apprentissages différents s'ils n'ont pas besoin d'aide particulière."

Qui assurera cette aide ? Quelle sera la formation de ces intervenants ? La circulaire prévoit aussi " la pratique sportive " et " des activités artistiques et culturelles " dans le deuxième volet des missions de ces études surveillées. N'y aurait-il pas, à terme, la tentation d'externaliser ces enseignements en les faisant assurer par les villes ? En application cette année dans les collèges de ZEP, cette mesure devra se généraliser à l'ensemble des écoles et établissements du second degré.

Les enseignants réclament, pour l'Éducation nationale, l'affirmation d'une politique éducative ambitieuse, et ce dès la maternelle, car aujourd'hui, l'objectif de réussite de tous les élèves est compromis par un ensemble de mesures qui justifient la mobilisation.

Plus de maîtres que de classes...

Du temps de concertation ainsi que plus de maîtres que de classes pour travailler avec des petits groupes, pour une co-intervention dans la classe, pour faciliter les échanges de services... voilà nos propositions pour transformer l'école! Mais la rigueur budgétaire ne l'entend pas de cette oreille : l'heure n'est plus aux maîtres supplémentaires mais à la gestion de la pénurie.

Recruter pour offrir des perspectives

La suppression de 675 postes de stagiaires dans le budget 2008 est un mauvais signe adressé aux étudiants et à toutes celles et ceux qui se destinent à une carrière d'enseignants dans le premier degré. De plus, cette réduction donnera lieu, au regard des besoins engendrés par l'évolution démographique, à des appels massifs aux listes complémentaires, envoyés sans formation et sans préparation dans les écoles.

Un budget de rigueur ...

Les coupes budgétaires amènent une dégradation des conditions d'enseignement : dans le premier degré, les 700 postes seulement sont créés pour 35 800 nouveaux élèves attendus, soit un poste pour 54 élèves supplémentaires. Les recrutements diminuent avec 675 postes de stagiaires en moins. Les effectifs des classes augmentent, la prise en charge des élèves en difficulté est de plus en plus aléatoire vue l'insuffisance des postes RASED, le taux de scolarisation des 2 ans est en chute libre. Les postes de brigades de remplacement pour la formation continue sont en voie de disparition, de même que les financements pour la formation continue elle-même... de sorte qu'il ne reste au Plan de Formation, que le strict minimum pour que les personnels s'adaptent à leurs fonctions (direction d'école, langues vivantes, stage T1...). Le stage filé sous forme de quart de décharge de direction permet à l'administration d'économiser un bon nombre de postes au mépris de la formation initiale.

Améliorer le pouvoir d'achat des personnels, il n'y a rien de plus nécessaire

Que gagne un enseignant du premier degré ?

Les comparaisons internationales permettent de mettre en évidence que les rémunérations des enseignants du primaire en France sont inférieures à celles de la majorité de leurs homologues des pays industrialisés (voir tableau). Le traitement indiciaire net moyen est de 1866 € / mois (indice 493). La moitié des enseignants des écoles perçoivent un traitement indiciaire net inférieur ou égal à 1778,80 € / mois.

Il faudrait augmenter la rémunération des débuts de carrière d'environ 10 % (+ 40 points d'indice) et attribuer + 50 points d'indice au 8ème échelon du corps des professeurs des écoles pour que les enseignants du primaire en France aient un salaire statutaire comparable, en parité de pouvoir d'achat, à leurs voisins européens.

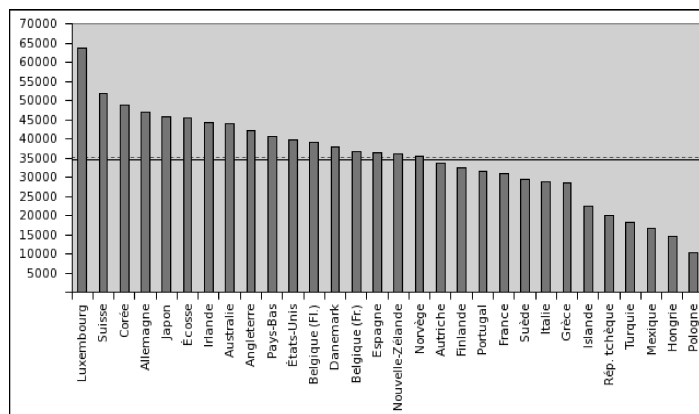
Des salaires insuffisants qui induisent des retraites de plus en plus faibles

En 2006, seulement 6 professeurs des écoles sur 10 sont partis à la retraite au 10ème échelon et 1 sur 8 au 11ème en 2006. Par ailleurs, seulement 1,44 % des PE partent à l'indice terminal de la hors classe contre 50% des certifiés.

Les projections du Conseil d'Orientation des Retraites ont montré qu'après la réforme de 2003, un professeur des écoles qui débute sa carrière à 30 ans, avec un taux de " prime " moyen de 5,2 %, percevra à 60 ans une pension à peine supérieure à 40 % de son dernier traitement. Or, l'âge moyen de recrutement par le concours externe des professeurs des écoles à la session 2006 est de 26,4 ans et 20 % des admis au concours ont plus de 30 ans. Les déroulements de carrière actuels cumulés aux effets de la réforme des retraites conduiront à une baisse des pensions.

POUR UN PLAN DE REVALORISATION DES CARRIERES ENSEIGNANTES

Une revalorisation des enseignants des écoles reste une priorité générale de revalorisation des carrières enseignantes. Ce plan doit permettre une amélioration sensible du pouvoir d'achat des débuts de carrière (actuellement à 1,25 fois le SMIC) comme celui des fins de carrières. Dans cette perspective, l'indice 783 est devenu un " seuil de rattrapage " incontournable.



Les revendications du SNUipp

- un corps unique avec accès pour tous à l'indice terminal 783 avec un rythme unique d'avancement,
- une revalorisation pour les débuts de carrière,
- l'assimilation immédiate des instituteurs retraités qui le souhaitent, une revalorisation de 50 points d'indice et 5 % de la valeur du point,
- la nécessité de remettre à plat l'ensemble des indemnités et bonifications,
- la prise en compte de l'augmentation du temps de travail dans l'organisation du temps de service,
- la rémunération de tout temps de service supplémentaire,
- la réduction du temps de travail à 18 heures avec une première étape à 24 (21 h d'enseignement + 3 h de concertation)
- l'indemnisation intégrale de tous les frais de déplacement pour tous les personnels,
- le rétablissement des modalités de versement de l'ISSR pour les titulaires remplaçants et sa reconnaissance pour les collègues sur postes fractionnés,
- la reconnaissance des frais professionnels et le versement d'une allocation ou octroi d'un crédit d'impôt
- une politique cohérente en matière de seconde carrière et de mobilité, la reconnaissance de la pénibilité du métier et la nécessité de l'aménagement des fins de carrière et des retraites

Suppression du samedi matin Audience avec X. Darcos

Nous avons insisté sur le mécontentement des personnels qui ont appris par les médias, les évolutions importantes dans le fonctionnement et l'organisation de l'école. Nous avons interrogé le Ministre sur les modalités concrètes de la mise en œuvre de la suppression du samedi matin. Nous avons demandé que s'engagent de réelles discussions sur l'ensemble de ces questions.

Nous avons insisté sur la nécessité de faire réussir tous les élèves et rappelé les pistes que le SNUipp avance : nécessité de plus

de temps de concertation, de possibilités de travail en petits groupes sur le temps scolaire, de renforcer les RASED, la formation des enseignants...

Le Ministre a confirmé ses annonces : suppression du samedi matin, réduction du temps scolaire des élèves à 24 heures. Pour les enseignants, le temps de service reste fixé à 27 heures qui se déclinent en : 24 heures (classe), 1 heure (27ème heure, inchangée), 2 heures « pour les élèves qui en ont le plus besoin ». Il a évoqué la possibilité pour les enseignants de maternelle d'effectuer les deux heures en cycle 2 de l'école élémentaire. Nous avons rappelé l'importance des RASED et nous nous sommes inquiétés des conséquences du dispositif sur leurs missions : le Ministre s'est voulu rassurant en indiquant que les

RASED ne seraient pas remis en question. Il a également annoncé qu'il faudrait « sans changer fondamentalement les programmes, rappeler de façon nette les objectifs de l'école primaire dans un document resserré, accessible à tout parent ». Dans cette hypothèse, nous avons insisté sur la nécessité de consulter les personnels. Le Ministre a accepté, comme nous l'avons demandé, d'organiser une « journée banalisée ». A la demande de concertations, le Ministre a répondu qu'il entamait des discussions dès la fin de la semaine et qu'il envisageait un relevé d'étapes d'ici début novembre sur les principes directeurs du dispositif. Les discussions devraient se poursuivre sur les modalités concrètes jusqu'au deuxième trimestre.

Le Secrétariat Général

RETRAITES : Derrière l'allongement de la durée de cotisation, une baisse programmée des pensions

La commission de garantie des retraites vient de recommander de porter la durée de cotisations à 41 annuités d'ici 2012. Après les déclarations du Premier ministre et en plein conflit sur les « régimes spéciaux », cette annonce supplémentaire prépare l'opinion à se résigner à un nouvel allongement de la durée d'assurance. En s'abritant derrière une règle prétendument objective (le partage des gains d'une espérance de vie qui s'accroît), en présentant comme inéluctable cette nouvelle étape de l'allongement de la durée d'assurance, -qui est appelée à être suivie d'autres étapes, les pouvoirs publics refusent le débat démocratique sur les choix de socié-

té qui sont face à nous, et masquent celui qu'ils ont fait.

Les travaux du COR montrent le très faible impact des réformes de 1993 et 2003 sur les comportements réels de départ en retraite. Si les travailleurs partent en retraite le plus tôt possible, en subissant une perte de pension, ce n'est pas par irresponsabilité, mais parce que la réalité sociale et économique leur impose ce « choix » !

Peut-on d'un coup de baguette magique, comme vient de le faire la commission de garantie des retraites, ignorer la fatigue et la pénibilité au travail, la stigmatisation des seniors par les employeurs, les inégalités face au travail et à l'emploi, les carrières courtes des femmes et les effets ravageurs du chômage et de la précarité, l'insertion plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle parce que le niveau de qualification augmente.... ?

En réalité les autorités ont fait un choix

qu'elles n'osent pas avouer devant l'opinion publique, celui d'une baisse spectaculaire des taux de remplacement des pensions, c'est-à-dire du niveau de vie des retraités relatif à celui des actifs, notamment à travers l'allongement de la durée combiné à la décote. Ce choix décrédibilise les régimes par répartition aux yeux des salariés et les incite à se porter sur les solutions d'épargne personnelle dont on sait qu'elles sont inégalitaires et peu fiables sur le long terme.

D'autres choix sont possibles, pour des financements solidaires et pour plus de justice sociale afin non seulement de contrer de nouvelles régressions mais de revenir sur celles imposées en 1993 et 2003 : c'est ce qu'il faut débattre à l'occasion du « rendez-vous » de 2008. C'est la condition pour garder confiance dans l'avenir.

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées »

sur une partie des agents de la Fonction publique.

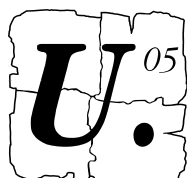
Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « *Moins de services, moins de personnels, moins d'État* », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure

est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (État, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le **20 novembre 2007** (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.

Paris, le 22 octobre 2007



N'attendez pas, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.